

Rwanda : l'opposante Victoire Ingabire pas autoris e   se pr senter   la pr sidentielle

Arrib News, 13/03/2024   Source AFP Un tribunal rwandais a rejet  mercredi la demande de restauration des droits civiques de Victoire Ingabire, figure de l'opposition au pr sident Paul Kagame, une d cision qui l'emp che de se pr senter   la pr sidentielle du 15 juillet. L'opposante de 55 ans, qui ne peut pas faire appel de cette d cision avant deux ans, avait  t  d chue de ses droits apr s sa condamnation en 2013   15 ans de prison notamment pour "minimisation du g nocide de 1994", qui a fait 800.000 morts entre avril et juillet 1994, essentiellement parmi la minorit  tutsi.

"Je ne suis pas d'accord avec cette d cision. Elle est clairement politique. Nous avons toujours un pays o  les tribunaux ne sont toujours pas ind pendants", a-t-elle imm diatement r agi aupr s de l'AFP depuis le tribunal de la capitale Kigali o  elle assist    l'annonce du jugement. Depuis son retour au pays en janvier 2010 apr s 16 ans aux Pays-Bas, cette  conomiste d'origine hutu a pass  une grande partie de son temps en prison. Elle avait  t  arr t e et accus e de nier la r alit  du g nocide, apr s avoir demand  le 16 janvier 2010, lors d'une visite au m morial du g nocide de Kigali, que les auteurs de crimes contre les Hutu soient aussi jug s. Elle a  t  lib r e en septembre 2010 dans le cadre d'une gr ce pr sidentielle accord e   plus de 2.000 prisonniers. "Lors de la gr ce pr sidentielle accord e   Ingabire, certaines conditions ont  t  fix es qu'elle doit respecter", a d clar  le tribunal dans sa d cision r f rence au maintien de la privation des droits civiques en cas de condamnation   une peine de plus de six mois. "Sa requ te est donc sans fondement", a-t-il jug . "D termination intacte" Dirigeante du mouvement Dalfa Umuruzi (D veloppement et Libert  pour Tous), non autoris e par Kigali, Victoire Ingabire avait annonc  sa volont  de se pr senter   la pr sidentielle de juillet face   Paul Kagame, qu'elle accuse notamment de bafouer la libert  d'expression, de r primer l'opposition et de n gliger les populations les plus pauvres. Dans un communiqu  diffus  sur les r seaux sociaux, elle a fait part de sa "profonde d ception", mais assur  de sa "d termination intacte". "La d cision d'aujourd'hui nous rappelle brutalement les obstacles   la participation politique et le besoin urgent d'une r forme de la gouvernance de notre pays",  crit-elle. "Je suis d termin e   poursuivre la lutte pour l' tablissement d'une v ritable d mocratie au Rwanda, en plaidant pour le respect des droits de l'homme et de l' tat de droit", ajoute-t-elle. Seuls deux candidats se sont pour l'instant d clar s   l' lection du 15 juillet: Paul Kagame, l'homme fort du pays depuis 1994 et pr sident depuis 2000, et Frank Habineza, chef du Parti vert d mocratique qui avait obtenu 0,45% des voix lors du dernier scrutin de 2017. Le Parti vert d mocratique est la seule formation politique autoris e qui critique le pouvoir. Les autres partis dits d'opposition ayant un agr ment officiel soutiennent Paul Kagame. S'il est cr dit  du spectaculaire d veloppement du Rwanda, exsangue au sortir du g nocide, Paul Kagame est r guli rement accus  de bafouer la libert  d'expression et de r primer toute opposition. Elu pr sident par le Parlement en avril 2000, il a obtenu plus de 90% des voix aux pr sidentielles qui se sont tenues depuis au suffrage universel en 2003, 2010 et 2017. En vertu d'amendements constitutionnels pass s en 2015, le dirigeant de 66 ans peut potentiellement rester au pouvoir jusqu'en 2034.